

L'Asloca appelle les locataires à réclamer une baisse de loyer

L'Office fédéral du logement a annoncé une baisse du taux hypothécaire de référence: 1,25 % dès le 1er septembre.

- Une telle baisse peut justifier une réduction de loyer de près de 3 % (soit 2.91 % selon le calcul officiel).
- Exemple : pour un loyer de 1'700.-, c'est env. 50.- de moins par mois, soit 600.- d'économie par an.

Article du Blick: <https://www.blick.ch/fr/suisse/taux-hypothecaire-lasloca-invite-a-reclamer-une-baisse-de-loyer-id21189979.html>

Mais **attention**: rien n'est automatique. Vous devez en faire la demande par écrit.

Comment vérifier votre droit?

- Regardez le taux de référence mentionné sur votre bail.
- S'il est supérieur à 1,25 %, vous pouvez demander une baisse.

Marche à suivre détaillée: <https://vaud.asloca.ch/baisse>

Comment demander la baisse?

- Rédigez une lettre (tous les locataires du bail doivent signer).
- Envoyez-la en recommandé à votre bailleur ou régie.
- Respectez le délai de préavis du bail (3 à 4 mois en général).
- Le bailleur a 30 jours pour répondre.

Important à savoir

- Aucun risque: demander une baisse n'est pas un motif de résiliation.
- Le bailleur peut déduire certains éléments (inflation, charges), mais le droit reste valable.
- Moins d'un quart des locataires profitent effectivement des baisses. Ne laissez pas passer votre chance!

testez votre situation avec notre calculateur de loyer:

<https://www.asloca.ch/calculateur>

Un soulagement, mais pas une solution durable

Cette baisse est bienvenue, mais elle ne compense pas les hausses massives des dernières années. Les loyers abusifs restent la vraie cause de l'explosion des coûts. Avec l'initiative sur les loyers, l'ASLOCA veut mettre fin à ces excès.

En savoir plus sur l'initiative: <https://initiative-loyers.ch/>